

APPEL d'OFFRE « BOURSE RECHERCHE FRANCE TRAUMATISME CRANIEN- SOFMER 2019 »

RÈGLEMENT

1. DÉFINITION

L'association France Traumatisme Crânien (FTC) et la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER) lancent pour 2019 un appel d'offres pour une bourse d'un montant de 8000 (huit mille) Euros T.T.C. destiné à soutenir un projet de recherche clinique (financement d'investissements ou de vacations de recherche, bourse pré et post doctorale) dans le domaine sanitaire, médico-social, technologique ou des sciences de l'homme, consacré à l'amélioration de la connaissance physiopathologique, de l'évaluation, de l'intervention thérapeutique visant à réduire le handicap consécutif au traumatisme crânien de l'adulte ou de l'enfant.

Le budget attribué doit être consacré au financement d'investissements ou de vacations de recherche, d'une bourse pré ou post doctorale.

2. Sélection du lauréat

Le comité scientifique proposera au CA de France Traumatisme Crânien et au CA de la SOFMER un lauréat sur la base de l'avis des rapports d'expertise.

Le comité scientifique est composé des membres suivants :

- le Président de France Traumatisme Crânien,
- les deux membres du conseil d'administration de France Traumatisme Crânien délégués à la recherche ou leurs représentants,
- le Président de l'UNAFTC ou son représentant,
- le chargé de mission sur le traumatisme crânien de la SOFMER ou son représentant,
- le coordonnateur des prix et bourses de la SOFMER ou son représentant,

A partir du 30 avril de chaque année (date limite des dépôts des dossiers de candidature), chaque projet est évalué par deux experts du domaine selon une grille d'évaluation standardisée.

Une réunion de délibération du jury et la désignation du lauréat a lieu au moins un mois avant la SOFMER où la bourse est remise au lauréat.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer la Bourse si la qualité des projets est jugée insuffisante.

La Bourse est remise au lauréat lors du Congrès Annuel de la SOFMER.

Si un des candidats présente un lien quelconque avec un membre du jury, ce dernier ne participera pas à la délibération finale mais pourra évaluer tous les autres dossiers.

Les lauréats sont vivement encouragés à présenter les résultats lors des congrès scientifiques de la SOFMER et à les publier dans les Annals of Physical and Rehabilitation Medicine.

3. LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de France Traumatisme Crânien et de la SOFMER.

Le dossier complet de candidature doit impérativement être retourné par mail au format pdf (un seul document, maximum 1 méga-octets) avant le **30 avril** de l'année d'attribution de la bourse.

Le dossier de candidature doit également être envoyé par courrier postal et par mail avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Pr Jacques Luauté
Hôpital Henry Gabrielle
Pavillon Delore
20 route de Vourles
69230 Saint Genis Laval

Mail : jacques.luaute@chu-lyon.fr

Il doit obligatoirement comporter :

Une version papier et une version électronique (word ou .pdf) ainsi que 2 résumés)

Un cv bref du candidat (maximum 2 pages)

Lettre du responsable scientifique le cas échéant

Le courrier de demande doit mentionner le cadre de réalisation de la recherche (Laboratoire, unité ou service de rattachement) et le nom du coordonateur ou du directeur encadrant la recherche.

La rédaction se fera en respectant le plan suivant:

Titre du projet (intitulé le plus descriptif et précis possible)

Renseignements concernant le demandeur et le financement.

Le montant total demandé pour la durée du programme est limité à 8000 € TTC. Les cofinancements éventuels doivent apparaître, ainsi que l'intitulé de l'équipe et du responsable scientifique de la recherche.

Résumé

Le résumé (une page maximum) ; voir modèle ci-après.

Projet détaillé

- Situation actuelle des connaissances sur le sujet (incluant les références bibliographiques essentielles)
- Résultats acquis sur le sujet par le responsable scientifique et/ou les équipes collaboratrices (5 à 10 références maximum)
- But du projet ; *L'objectif principal découle de la question principale à laquelle la recherche doit répondre. Cet objectif doit être simple et spécifique à la recherche*
- Malades, sujets ou matériel
- Méthodes et déroulement de la recherche
- Résultats attendus (et leurs perspectives en terme de bénéfice pour les traumatisés crâniens et

- leurs proches)
- Détail sur l'utilisation du budget demandé

Aspects réglementaires et éthiques

Tous les travaux de recherche financés par la bourse devront respectés les règlementations légales et éthiques en vigueur. Le cas échéant, indiquer le promoteur et les avis émis par le CPP et l'ANMSM.

4. LA BOURSE

Le montant de la Bourse est de 8000 euros (5000 euros attribués par France Traumatisme Crânien et 3000 euros attribués par la SOFMER).

Cette bourse est cumulable avec une autre source de financement.

Le lauréat assumera tout impôt ou taxe dont il pourrait être redevable du fait de la remise de cette Bourse.

Cette Bourse ne crée aucun lien de subordination envers France Traumatisme Crânien ou la SOFMER.

5. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES DU LAUREAT

L'attribution de la bourse ne place pas le lauréat en position d'employé ou de prestataire de l'association France Traumatisme Cranien ou SOFMER. Le Lauréat s'engage à faire sienne et remplir ses obligations réglementaires notamment fiscales liées à l'attribution de la bourse. Il s'engage également à respecter les règles d'éthique et le cas échéant de la législation applicable à la recherche sur la personne humaine.